



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

1. Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BA.
2. Le numéro d'autorisation est le suivant : 09/10-SMC35-32
3. Le juge-arbitre est : Sophie TARDIVEL
4. Le tournoi a lieu dans les salles du COSEC de Saint-Grégoire, ave Paul-Emile VICTOR
5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.
6. Tout joueur devra présenter sa licence le jour du tournoi (licence en règle ou déclaration sur l'honneur.)
7. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge arbitre.
8. Seuls auront accès aux terrains, les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que les coachs.
9. Les matchs se jouent en auto-arbitrage sauf demande auprès du juge-arbitre qui désignera un joueur disponible pour l'arbitrage
10. Les joueurs auront droit à trois minutes d'échauffements à partir du moment où leur match a été appelé.
12. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires de la F.F.BA.est exigée sur les terrains.
13. Tout volant touchant une infrastructure des gymnases sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.
14. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents.
15. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
16. Tout joueur désirant s'absenter quelque soit la raison et la durée devra prévenir le juge arbitre ou son adjoint sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.
17. Les décisions du juge arbitre sont sans appel.
18. Le présent règlement sera affiché dans le gymnase.
19. Il est interdit de fumer dans les salles.